

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 08 Septembre 2023.

Vie municipale

Budget : décision modificative / chapitre 014 atténuations de produits

Le chapitre 014 comprend différents articles notamment le FPIC qui correspond au fonds national de péréquation. Il s'agit d'un fond de compensation intercommunal prélevé par l'état auprès de communes de territoires « favorisés » au profit de certaines communes de territoires « défavorisés ». Le montant a augmenté en 2023, une décision modificative d'un montant de 2000€ est nécessaire pour couvrir les dépenses de ce chapitre.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS)

Baptiste DELORME présente un diaporama sur le RPQS assainissement 2022 établi par la CCPA qui gère cette compétence.

Concernant l'assainissement collectif, l'objectif à terme est que l'ensemble des stations soient gérées en régie directe par les services de la CCPA. Il reste encore quelques stations gérées en Délégation de service public (DSP) à échéance fin 2023 et fin 2026.

Baptiste DELORME explique ensuite la carte de l'état des stations du territoire.

Un programme de travaux d'extension et de mise aux normes est prévu sur les stations du territoire pour un budget de 22 millions d'euros.

Baptiste DELORME informe qu'au 1er janvier 2023, 32 495 habitants sont desservis par l'assainissement collectif, soit l'équivalent de 15 031 abonnés ce qui engendre 1 571 000 m³ d'eau consommée traitée. Il indique également que les travaux sur la station ont débuté. Cette station sera dimensionnée pour 400 équivalents habitants contre 250 aujourd'hui.

Il y aura 2 bassins complètement étanches avec différents niveaux de filtration à base de roseaux : le 1er bassin constituera un bassin primaire avec une eau chargée en matières organiques, le 2ème bassin permettra d'affiner le traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Cette station doit être raccordée à l'électricité au niveau de la route de Bibost, une extension de 180 ml environ est nécessaire. Les travaux vont débuter courant novembre et seront pris en charge par le SYDER et la CCPA (voir point suivant).

La mise en service est prévue pour début 2024. Les anciens lagunages seront effacés.

Concernant l'assainissement non collectif (SPANC), en 2022, 2 868 installations étaient recensées par le SPANC soit 6 310 habitants desservis.

Divers contrôles sont réalisés régulièrement. Le taux de conformité des installations est plutôt bon, il atteint 82%. Les services de la CCPA travaillent avec les propriétaires concernés par les non-conformités afin d'établir des systèmes adaptés.

Le conseil municipal approuve le rapport RPQS assainissement 2022.

Conventionnement CCPA pour projet d'extension électrique avec le SYDER

Il est proposé un avenant dans lequel les nouveaux tarifs sont mentionnés comme suit :

Compte-rendu du Conseil Municipal

4 juillet 2023
Début à 20h00

Présents (11/15) : Florent CHIRAT, Cédric BLANC, Cyrille GOUTTE, Valérie GUIRAL, Solange PEYLABOUD, Gaëlle GUINET, Baptiste DELORME, Aurélie BOUVY, Alain FARJOT, Sylvie CARRET, Freddy GOUTTE

Absents excusés : Marie-Charlotte CHAMFRAY ; Romain VERNY ; Thierry VANEL ; Bertrand GIROUD

Secrétaire de séance : Aurélie BOUVY

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEAUPOCKET

Florent CHIRAT apporte quelques précisions sur la construction réalisée par la CCPA de la nouvelle station de traitement des eaux usées et son raccordement électrique.

Le coût des raccordements du réseau public réalisé dans le cadre d'une opération d'urbanisme est supporté par la commune, sauf exceptions strictement prévues par la loi.

Cependant le Maire peut imputer au pétitionnaire tout ou une partie du coût des travaux via une des participations prévues au code de l'urbanisme

Le SYDER a adressé le devis du financement des travaux à la mairie de St Julien sur Bibost en date du 04/04/2023. Les montants liés à l'opération d'extension sont présentés dans une convention comme noté ci-dessous :

-La Commune de St Julien sur Bibost s'engage à réaliser l'ensemble des équipements publics prévus pour un montant estimatif de 20 098.80€ TTC (extension du réseau électrique public d'une longueur de 185 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération).

-La CCPA s'engage à verser à la commune de St Julien sur Bibost la somme de 12 0259,28€ TTC correspondant à la participation exigible pour le financement des travaux d'établissement de l'opération d'extension après abattement du SYDER.

-En exécution d'un titre de recettes émis à la Commune, la CCPA procèdera au paiement de la participation ci-dessus déterminée en un versement, dès réception du titre, après exécution des travaux.

Il s'agit donc d'une opération transparente pour la commune car les dépenses seront couvertes par l'abattement du SYDER et le reversement de la CCPA. Les travaux vont commencer le 10 novembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention financière.

Avenant convention de déneigement avec la société PAVET PIOT

Florent CHIRAT rappelle qu'une convention a été signée avec la société PAVET-PIOT pour le déneigement de la voirie de la commune de St Julien sur Bibost à chaque fois que les intempéries l'exigent, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, jours ouvrables, week-ends et jours fériés.

Florent CHIRAT rappelle que le tarif convenu dans la précédente convention était de 90€ de l'heure et que la Commune s'engageait à payer un minimum de 15h par an même si aucune intervention n'était nécessaire afin de couvrir l'amortissement du matériel de déneigement spécifique acquis par l'entreprise.

Freddy GOUTTE, responsable déneigement indique que la société PAVET-PIOT a souhaité revoir les tarifs avec l'inflation et que ces derniers ont été renégociés.

→

Présentation évolution de la collecte des déchets

Florent CHIRAT indique que le service gestion des déchets CCPA est en restructuration. La nouvelle équipe et le Vice-président responsable ont été reçus en mairie

-95€ de l'heure pour les passages avec la lame et le salage

-75€ de l'heure pour les passages avec la lame uniquement

-85€ de l'heure pour un minimum d'heures de travail fixé à 15 heures, même si le travail n'est pas effectué.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 de la convention de déneigement

Modification de la compétence supplémentaire culture dans les statuts de la CCPA

Florent CHIRAT aborde le sujet de la modification de la compétence supplémentaire culture dans les statuts de la CCPA.

Selon l'article L. 5214-16 du CGCT, les communautés de communes ne possèdent pas de compétence en matière culturelle de plein droit, cette compétence est exclusivement attribuée aux communes à défaut de transfert. Toutes les communautés peuvent se voir transférer des compétences de manière optionnelle. Le choix de ces compétences est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création. Une fois la culture inscrite au sein des statuts de l'intercommunalité, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire relèveront de la seule compétence du groupement, ceux n'étant pas qualifiés d'intérêt communautaire demeurent de la compétence des communes membres.

Le conseil communautaire de la CCPA a approuvé par délibération n°199-23 la modification statutaire en adoptant la rédaction de la compétence supplémentaire CULTURE suivante :

- Construction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte
- Création, entretien et animation des « Murmures du temps »
- Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a notifié ladite délibération à la commune pour solliciter son avis, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales. La commune bénéficie d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour approuver la modification statutaire, silence valant acceptation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la compétence supplémentaire culture.

Les travaux vont débuter prochainement et internet sera désormais accessible dans la salle du périscolaire.

pour une présentation du projet d'évolution de la collecte et du tri.

La réglementation stipule qu'à compter de 2024, le tri des biodéchets est obligatoire, ils ne seront plus acceptés dans les ordures ménagères qui partent à l'incinération (bacs noirs). Ces déchets devront être gérés par chacun sur sa propriété (composteurs, poules, ...) pour ceux qui le peuvent. Pour les autres (appartements, maisons de village) des solutions de bacs collectifs seront proposées.

Le service collecte des déchets va également renforcer la communication sur les consignes de tri (bacs jaunes) et adapter le nombre de bacs dans les points de regroupements collectifs. L'objectif est de réduire le tonnage d'ordures ménagères de 30% sur le territoire.

La CCPA envisage de mettre en place à sa charge pour les habitations du centre village, des bacs collectifs semi-enterrés.

A terme, le projet est de passer à une collecte tous les 15 jours pour les bacs noirs comme pour les bacs jaunes.

Cette présentation suscite de nombreuses interrogations de la part des élus. Il est proposé que les services viennent compléter cette présentation lors d'un CM ou d'une commission générale.

Commission finances

Florent CHIRAT évoque l'état d'avancement du budget 2023. Il y a quelques lignes à réajuster par rapport au budget primitif d'où la décision modificative n°1 (prise lors du conseil municipal du 08 Septembre) et la décision modificative n°2 (conseil du 27 Octobre).

Pour le chapitre électricité, des hausses importantes sont constatées pour la salle polyvalente (abonnement forte puissance), mais elles vont rester dans le budget estimé en début d'année. Pour les autres bâtiments, les hausses sont limitées.

Commission bâtiments

Concernant le photovoltaïque (panneaux sur école et bâtiment technique), Cédric BLANC indique que la production d'électricité est moins importante que l'an passé, surprenant au vu de l'ensoleillement, le SYDER est prévenu pour recherche de problème éventuel, nous disposons d'une garantie de 20 ans sur le matériel grâce à la garantie complémentaire souscrite.

En ce qui concerne les appartements de l'ancien presbytère, les discussions sont en cours avec l'OPAC pour une cession éventuelle, nous aurons plus d'informations lors du prochain conseil municipal.

Cédric BLANC indique que des devis ont été validés pour équiper les bâtiments communaux avec la fibre (suite à l'arrêt de la gestion du câble par la structure départementale EPARI).

→

Commission communication

Gaëlle GUINET évoque l'appel en cours au sponsoring pour le prochain bulletin municipal. Les articles des

Cédric BLANC informe également que la commission de sécurité doit passer mi-novembre à la salle polyvalente pour vérification de la conformité des installations.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE indique que le passage de l'épareuse est terminé. Concernant les voies communales, l'entreprise PERRET doit intervenir début novembre pour des reprises de voiries chemin de Tyr et des Fouillouses ainsi qu'au Vernay et à Granval.

Florent CHIRAT souligne le problème d'assainissement vers le local chasse. L'entreprise CHARRIN est intervenue pour vider la fosse mais le problème était plus sérieux et le système d'épandage en sortie de fosse endommagé.

L'entreprise FARGÈRE est donc intervenue le lundi 23 octobre pour reprendre ces évacuations et réaliser une tranchée drainante au regard du local chasse.

Coût estimatif de 2500€ qui nous permet désormais d'avoir un système remis à neuf.

Cyrille GOUTTE informe ensuite que l'installation des écluses visant à réduire la vitesse en entrée de village sur la route de St Romain et sur la route de Montrottier est prévue le mardi 31/10 pour une période d'essai avec des balises provisoires afin de déterminer l'emplacement adapté.

Nous sommes de nouveau en situation vigipirate, ce qui implique un périmètre de sécurité devant l'école. La pose de barrières amovibles est prévue d'ici la fin de l'année.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL informe de la tenue du premier conseil d'école qui aura lieu le jeudi 9 novembre.

Valérie GUIRAL et Aurélie BOUVY soulignent que le ménage des bâtiments communaux est actuellement effectué par l'entreprise MR SMART SERVICES jusqu'à fin décembre. Une candidature d'une habitante de la commune nous est parvenue. La personne semble intéressée par le poste et prête à attendre janvier pour débiter son contrat. Décision à prendre à ce niveau dans les semaines à venir.

Bibliothèque

Aurélie BOUVY revient sur la séance cinéma qui s'est déroulée le mardi 17 octobre à salle polyvalente. Le dessin animé "Yuku" ciblait les plus petits. La séance a attiré du monde, approximativement une cinquantaine de personnes. Des remerciements à Christophe qui avait tout installé dans l'après-midi (l'écran, les enceintes, les chaises).

Aurélie BOUVY informe également que l'ordinateur de la bibliothèque arrive en fin de vie et qu'il faut prévoir son remplacement. Elle indique avoir reçu un devis de JCN informatique autour de 1000 euros, le devis est validé. L'installation est prévue au cours de la première semaine de novembre.

Questions diverses

- Projet village-loisirs : une réunion s'est tenue en septembre avec le bureau d'études ZEPPELIN. Pour

différentes associations et des commissions communales sont attendus pour le 21 novembre.

Commission sociale

Solange PEYLABOUD confirme que le prochain repas des anciens se tiendra le dimanche 12 novembre. Repas assuré par le bar restaurant la TONNELLE et animation par Musiconono. Une réunion de la commission est prévue le 13 novembre en vue de la préparation des colis de Noël pour les bénéficiaires.

Florent CHIRAT indique que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera le dimanche 12 novembre RdV à 10h30 devant la mairie (avant le repas des anciens) accompagné de la Bambane.

Commission cadre de vie

Baptiste DELORME informe que le fleurissement automnal sera très prochainement mis en place. Il évoque également le fait que la commission recherche un sapin d'environ 4 m pour décorer la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Si un propriétaire souhaite faire un don d'un sapin de ce type, il peut se rapprocher de la mairie. Merci d'avance.

Commission associations

Cédric BLANC indique que le petit marché se tiendra le dimanche 29 octobre et le dimanche 26 novembre (pas de marché prévu en décembre en revanche).

Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 1 janvier 2024 inclus. Réouverture le mardi 2 janvier 2024.

Aides aux logements pour les habitants du territoire

Dans la cadre des dispositifs de rénovation de l'habitat, vous pouvez bénéficier :

- De subventions et primes cumulables
- D'avance de subventions et/ou prêt à Taux 0
- D'un accompagnement technique et financier gratuit

Vous voulez savoir si vous êtes éligibles ?

Un projet locatif ? Des travaux d'adaptation de votre logement pour rester à domicile ? Contactez l'association SOLIHA → aidehabitatCCPA@solihha.fr ou 04-74-05-35-75

Un projet de rénovation énergétique ? Contactez l'ALTE69 → contact@alte69.org ou 04-37-48-25-90

Semaines de l'environnement

faire suite à cette réunion, nous attendons une nouvelle proposition d'aménagement courant novembre. Nous devons ensuite valider en vue des demandes de subventions.

- Rallye de Charbonnières : Sollicitation du comité d'organisation pour 2024, la date est fixée au vendredi 19 Avril 2024. Le conseil municipal réitère son accord pour cette prochaine édition.
- Florent CHIRAT indique que la commune ne dispose plus de correspondant du Progrès.
- Avis aux personnes intéressées.

Prochains conseils municipaux :

- Mardi 30 janvier 2024 à 20H
- Vendredi 22 mars 2024 à 20H

Séance levée à 22H.



Intersociétés

Soirée dégustation le Samedi 25 Novembre

P'tits Gones

Bal des lumières le 9 Décembre

Novembre 2023

Samedi 25

Soirée Dégustation

Dimanche 26

Petit Marché de Saint Julien

Décembre 2023

Samedi 9

Bal des Lumières

Janvier 2024

Dimanche 7

Vœux du maire à 10h30